

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 21 MAI 2012

DELIBERATION N°2012-28

OBJET : Décision budgétaire modificative n°1 du budget 2012.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le [décret n° 2008-618 du 27 juin 2008](#),

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

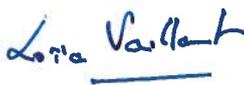
DECIDE

La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance,

D'APPROUVER par 20 voix pour et 3 abstentions la décision budgétaire modificative n°1 du budget 2012.

Fait à Tours, le 22 mai 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT

